



Paris, 29 septembre 2009

NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

BNP Paribas lance une augmentation de capital garantie avec droit préférentiel de souscription pour un montant de 4,3 milliards d'euros, et rembourse les actions de préférence émises au profit de l'Etat français.

Cette opération combinée, relative d'environ 8,4% sur le bénéfice par action ordinaire, a un impact marginal sur le ratio Tier 1. La parité s'établit à 1 action ordinaire nouvelle pour 10 actions ordinaires existantes avec un prix de souscription de 40 euros par action ordinaire nouvelle.

BNP Paribas a décidé de lancer une augmentation de capital pour un montant de 4,3 milliards d'euros réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires détenteurs d'actions ordinaires. Cette augmentation de capital, combinée à la création de fonds propres résultant du paiement du dividende en actions (0,75 milliard d'euros) et de l'augmentation de capital réservée aux salariés (0,26 milliard d'euros), permettra de financer le remboursement de l'intégralité des actions de préférence émises le 31 mars 2009 au profit de la Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE) dans le cadre du Plan français de soutien à l'économie.

La capacité bénéficiaire du Groupe (résultat net de 3,2 milliards d'euros au 1^{er} semestre 2009) et la génération de fonds propres en résultant assurent le maintien des marges de manœuvre financières adaptées à la poursuite de son développement organique dans un contexte d'exigences de capital renforcées.

Ce remboursement des actions de préférence, d'un montant de 5,1 milliards d'euros augmenté de la rémunération sur une période d'environ 7 mois de 226 millions d'euros, a été autorisé par la Commission Bancaire.

Cette opération combinée sera relative à hauteur de 8,4% sur le bénéfice net par action ordinaire (sur la base du consensus de résultat net des analystes pour l'année pleine 2010). L'impact sur l'actif net par action ordinaire et l'impact net sur le ratio Tier 1 seront marginaux : +0.9% sur l'actif net par action ordinaire et -14 pbs sur le ratio Tier 1. Ce ratio reste supérieur à 9% (proforma 30 juin 2009).

BNP Paribas maintient tous les engagements pris vis-à-vis des autorités françaises et, notamment :

- poursuivre activement son effort de financement de l'économie réelle, en particulier en France mais aussi dans ses autres marchés domestiques : Belgique, Italie, Luxembourg ;



- respecter les dispositions relatives à la rémunération et à l'attribution de stock options pour les dirigeants mandataires sociaux des entreprises bénéficiant du soutien de l'Etat (conventions des 23 octobre et 9 décembre 2008 ; avenant du 30 mars 2009 applicable jusqu'au 31 décembre 2010 : mode de détermination des rémunérations variables et absence d'attribution de stock-options) ;
- mettre en œuvre dès 2009 le dispositif tel qu'arrêté le 25 août 2009 par la Fédération des Banques Françaises, dans le cadre des recommandations du G20, au titre des rémunérations variables des professionnels de marché.

Enfin, l'activité et les résultats durant le troisième trimestre, pour chacun des trois grands domaines d'activité du Groupe, ne devraient pas marquer d'inflexion significative par rapport au trimestre précédent au-delà des phénomènes usuels de saisonnalité.

Caractéristiques de l'augmentation de capital

Un droit préférentiel de souscription (DPS) sera attribué par action ordinaire détenue. Les actions de préférence ne bénéficient pas de droit préférentiel de souscription.

10 DPS permettront de souscrire à 1 action ordinaire nouvelle, au prix de 40 euros par action nouvelle.

107 644 076 actions ordinaires nouvelles seront créées, correspondant à un produit brut de l'émission de 4 305 763 040 euros¹.

La période de souscription des actions nouvelles commencera le mercredi 30 septembre 2009 et se terminera le mardi 13 octobre 2009 (tous deux inclus). Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur Euronext Paris.

Les souscriptions à titre réductible seront admises.

L'offre sera ouverte au public en France, en Belgique, en Italie, au Luxembourg, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Suisse.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles devraient intervenir le 26 octobre 2009.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles donneront droit aux dividendes versés au titre de l'exercice 2009 et des exercices suivants. Elles seront immédiatement assimilables aux actions ordinaires existantes déjà cotées sur le marché Euronext Paris.

¹ Le nombre d'actions créées et le produit brut de l'émission pourraient être supérieurs en cas d'exercice d'options de souscription d'actions.



Le Groupe AXA, actionnaire de BNP Paribas à hauteur de 5,2% s'est engagé à souscrire à titre irréductible à l'augmentation de capital par exercice de la totalité de ses DPS.

BNP Paribas n'a pas connaissance des intentions d'autres actionnaires s'agissant de leur participation à la présente augmentation de capital.

Le remboursement des actions de préférence est soumis à condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital.

Syndicat bancaire

L'opération est dirigée par BNP Paribas en tant que Coordinateur Global, Chef de File – Teneur de Livre Associé. Elle est garantie par un syndicat bancaire dirigé par BNP Paribas, HSBC en tant que Chef de File et Teneur de Livre Associé et Calyon en tant que Chef de File et Co-Teneur de Livre.

Service financier

BNP Paribas Securities Services

Information du public

Un numéro vert est mis à la disposition du public : 0800 272 000. Du lundi au vendredi de 9h à 19h, et le samedi de 9h à 17h des conseillers répondent à l'ensemble des questions concernant les modalités de l'augmentation de capital. Toutes les informations concernant les modalités de souscription seront également disponibles sur Internet : « invest.bnpparibas.com ». Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°09-275 en date du 28 septembre 2009 est disponible sans frais au siège social de BNP Paribas, auprès des intermédiaires financiers ainsi que sur les sites Internet de BNP Paribas (« invest.bnpparibas.com ») et de l'AMF (www.amf-france.org). Ce prospectus est composé du document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 mars 2009 sous le numéro D.09-0114, de la première actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 14 mai 2009 sous le numéro D.09-0114-A01, de la deuxième actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 7 août 2009 sous le numéro D.09-0114-A02 et d'une note d'opération incluant le résumé du prospectus.

BNP Paribas attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

A propos de BNP Paribas

BNP Paribas (www.bnpparibas.com) est l'une des 6 banques les plus solides du monde selon Standard & Poor's*. Avec une présence dans 85 pays et plus de 205 000 collaborateurs, dont 165 200 en Europe, BNP Paribas est un leader européen des services financiers d'envergure mondiale. Il détient des positions clés dans ses trois grands domaines d'activité : Retail



Banking, Investment Solutions et Corporate & Investment Banking. Il possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg. BNP Paribas possède en outre une présence significative aux Etats-Unis et des positions fortes en Asie et dans les pays émergents.

*Dans son peer group

Contacts Presse

Antoine Sire	+33 1 40 14 21 06	antoine.sire@bnpparibas.com
Carine Lauru	+33 1 42 98 13 36	carine.lauru@bnpparibas.com
Christelle Maldague	+33 1 42 98 56 48	christelle.maldague@bnpparibas.com
Céline Castex	+33 1 42 98 15 91	celine.castex@bnpparibas.com
Alia Ouabdesselam	+33 1 40 14 66 28	alia.ouabdesselam@bnpparibas.com
Isabelle Wolff	+33 1 57 43 89 26	isabelle.wolff@bnpparibas.com
Pascal Hénisse	+33 1 40 14 65 14	pascal.henisse@bnpparibas.com
Ilias Catsaros	+33 1 43 16 82 04	ilias.catsaros@bnpparibas.com



AVERTISSEMENT

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par BNP PARIBAS des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise, en dehors de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, du Luxembourg, du Royaume-Uni, et de Suisse, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission des droits préférentiels de souscription et des actions nouvelles peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. BNP PARIBAS n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen, la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

L'offre est ouverte au public en France à compter de la délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur le Prospectus. L'offre ne sera ouverte au public en Belgique, en Allemagne, en Italie au Luxembourg et au Royaume-Uni qu'une fois que le Prospectus y aura été passeporté conformément à la Directive Prospectus.

Pour le moment, les droits préférentiels de souscription et les actions ne sont pas offerts au public en ou depuis la Suisse ; par ailleurs, ni ce communiqué, ni un quelconque autre document d'offre se rapportant aux droits préférentiels de souscription ou aux actions nouvelles ne sera distribué en ou depuis la Suisse en relation avec une telle offre publique. Il est prévu d'étendre l'offre aux actionnaires suisses ultérieurement.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (« EEE ») ayant transposé la Directive Prospectus (les « Etats membres ») autres que la France, et autres que la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et le Royaume-Uni une fois que le Prospectus y aura été passeporté conformément à la Directive Prospectus tel que transposée dans l'Etat membre considéré, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des droits préférentiels de souscriptions ou des actions rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les droits préférentiels de souscription ou les actions peuvent être offerts dans ces Etats membres uniquement :

- (a) à des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers, où à défaut, à des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;*
- (b) à des personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la société ;*
- (c) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.*

S'agissant du Royaume-Uni, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes susmentionnées étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les droits préférentiels de souscription et les actions sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des droits préférentiels de souscription ou des actions ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Les personnes diffusant le présent communiqué doivent s'assurer que cette diffusion est faite conformément à la loi. Les performances passées des titres de BNP PARIBAS ne doivent pas être considérées comme un indicateur des performances futures.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

S'agissant des Etats-Unis d'Amérique, ce communiqué de presse ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans ses territoires et dépendances, tout Etat des Etats-Unis et le district de Columbia). Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis. Les droits préférentiels de souscription et les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis (au sens de la Regulation S du U.S. Securities Act) qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit U.S. Securities Act. BNP PARIBAS n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire une offre au public aux Etats-Unis.



HSBC, agissant en tant qu'agent stabilisateur (ou tout établissement agissant pour son compte) pourra, sans y être tenu, intervenir afin de soutenir le cours des droits préférentiels de souscription ou des actions à un niveau plus élevé que ce qu'il pourrait être sur le marché. Ces interventions peuvent être mises en œuvre à compter de la date de lancement de l'opération et pendant toute la durée de la période de souscription.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon

Le présent document contient des prévisions fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à BNP PARIBAS, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de BNP PARIBAS et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de BNP PARIBAS, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements est incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus. Les résultats actuels pourraient différer significativement de ceux qui sont projetés ou impliqués dans les prévisions. BNP PARIBAS ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces prévisions.